

I61 :Internet-Mes services en ligne.

De plus en plus, les services en ligne se multiplient, et posent des problèmes à nos séniors qui sont parfois désorientés et ont peur de se lancer.

Pourtant qui n'aimerait pas éviter les files et les salles d'attente, les horaires de fermeture, les papiers manquants, les transports en commun... Effectuer une démarche en ligne sans avoir à se déplacer et avec la garantie d'un service efficace, c'est tentant ! Et en plus, vous gagnez du temps.

Au travers d'exemples de démarches en ligne nous vous apprendrons à éviter un stress superflu et les précautions à prendre en les utilisant.

1- Carte d'identité / Passeport : formulaire de pré-demande en ligne ?

En France

Vous pouvez remplir un formulaire cartonné au guichet de la mairie ou faire une pré-demande en ligne.

En ligne :

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

Accessible avec un compte ANTS (agence nationale des titres sécurisés) ou via FranceConnect.

Se munir de ses identifiants.

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

2-Le timbre fiscal

Le site timbres.impots.gouv.fr permet d'acheter des timbres fiscaux en ligne que ce soit pour demander un passeport, renouveler une carte d'identité suite à une perte ou un vol, faire appel d'un jugement ou valider un visa de long séjour.

À noter : attention, depuis le 1er janvier 2019, en métropole, le droit de timbre exigible sur les passeports doit obligatoirement être acquitté par voie électronique au moyen d'un timbre dématérialisé. Cet achat peut se faire depuis le site timbres.impots.gouv.fr ou chez les buralistes. La durée de validité du timbre fiscal électronique est de 12 mois à compter de son paiement.



Bon à savoir : de plus en plus d'institutions proposent des applications en ligne pour **smartphones**, ce qui permet d'optimiser encore plus en faisant ses démarches **depuis le bus ou encore la salle d'attente du médecin.**

3-Quelques précautions à prendre :

Néanmoins, l'utilisation des services en ligne n'est pas forcément intuitive. L'objet de cet atelier est de vous donner quelques règles de base pour être plus à l'aise pendant le déroulement de cette navigation sur internet :

- Bien connaître ses prestataires : services publics, banques, entreprises de transport, services de vente en ligne, etc..
- Choisir avec soin ses identifiants et mots de passe
- Prendre soin de ses informations personnelles et de son identité numérique
- Etre prudent lors de l'utilisation de sa messagerie
- Etre aussi prudent avec son smartphone, sa tablette et son ordinateur
- Etre vigilant lors d'un paiement sur internet
- Télécharger ses programmes et applications sur les sites officiels des éditeurs : antivirus, logiciels de nettoyage de pc, navigateur, moteur de recherche, lecteur de pdf, logiciel de traitement de l'image numérique, applications pour smartphone et tablette, etc....